

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Absents : Catherine GONCALVEZ ; Matthieu PIEGAY excusé donne pouvoir à Pascale PIECHON et François DIAZ excusé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Christèle CROZIER.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 août 2011 :
Approbation à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activités 2010 de la communauté de communes du Pays Mornantais :

Le territoire de la COPAMO compte 16 communes. Ces dernières sont représentées par des « délégués communautaires » désignés par le Conseil municipal. Pour les communes <3500 habitants, 2 titulaires et 2 suppléants représentent la commune. A RONTALON, monsieur le maire et Jean-Paul THORAL ont pour suppléants respectifs Pascale PIECHON et François DIAZ.

Fonctionnement :

Le Président de la COPAMO, Alain ESTRADE, élu par le Conseil Communautaire (organe délibérant) est le chef du Bureau Communautaire (organe exécutif). Le Bureau compte 7 vice-Présidents chargés de gérer des domaines de compétence spécifiques.

Les finances :

- ❖ Total des dépenses réalisées : 10,6 M€. La charge la plus conséquente est celle du cadre de vie (habitat, ordures ménagères, voirie) :32% ; puis le secteur enfance, jeunesse, solidarité : 27%.
- ❖ Total des Recettes réalisées : 12,03M€. Impôts entreprises : 3 681 849€ ; dotations et subventions : 3 389 464€.

Le rapport décrit ensuite les objectifs 2010 par compétence. En l'occurrence, est faite une présentation succincte du document. Ce dernier est à la disposition du public en mairie.

❖ Aménagement de l'espace : Réalisations et résultats obtenus en 2010 satisfaisants.

1. **Habitat** : Actualisation du Programme Local de l'Habitat(PLH) par rapport aux dispositions de la loi MLLE du 25 mars 2009 ; adaptation des dispositifs d'aides directes du PLH ; pérennisation des actions du PLH .
2. : **Déplacements** : validation et mise en œuvre du plan d'action Déplacements de la COPAMO.
3. **Agriculture** : Organiser un échange avec les habitants autour du rôle et de la place de l'agriculture sur le territoire ; facilitation du départ de l'ancien exploitant en vue d'une réinstallation sur un autre secteur ; confortement d'exploitations voisines ; regroupements et optimisation financière.
4. **Environnement** : Recherche de solutions pour la gestion des déchets professionnels ; développement qualitatif du programme de sensibilisation de l'environnement pour les scolaires.
 - ❖ Développement économique : Aménagement et gestion des parcs d'activités économiques intercommunaux ; action de soutien et de dynamisation du commerce et de l'artisanat ; mise en œuvre du projet de Hameau d'entreprises.
 - ❖ Aménagement touristique : Statu quo autour du projet »Le Signal » ; arboretum du lac de La Madone ; réflexion relatives à un aménagement des parcs du territoire ; fonctionnement satisfaisant du Gîte des Arches (occupation des

chambres en priorité par des professionnels, taux d'occupation de 9% en 2009, 31% en 2010).

- ❖ **Service Emploi** : Développer l'offre de services aux entreprises en matière d'aide au recrutement ; proposer des ateliers de recherche d'emploi ; favoriser l'utilisation du Point Cyber Emploi ; développer des actions permettant le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.
- ❖ **Enfance et Jeunesse** : -Enfance : Développement du guichet unique, supervision des crèches, Passerelle Enfance, RAMI, Accueil de Loisirs 4-11 ans...
-Jeunesse : on passe d'une logique communale à une logique intercommunale, développement d'actions de proximité, plaquettes communes à tous les Espaces Jeunes, organisation de séjours en commun l'été. A Rontalon, 38 adhérents 11-14 ans.
- ❖ **Solidarité** : Réalisation d'un diagnostic social partagé, mise en place d'un nouveau service de transport accompagné et géré par l'AMAP d'avril à décembre 2010, rencontres Familles Handicaps...
- ❖ **Sports, loisirs, culture** : -Sports : 75 632 entrées à la piscine de la COPAMO. L'école primaire représente 40% de la fréquentation de la piscine et les collèges 10%. -Culturel : Déploiement d'une offre culturelle variée, adaptée aux réalités du territoire. Entrées Ciné Tous Publics : 63% du total.
- ❖ **Moyens généraux** : - *Environnement et cadre de vie* : lancement et suivi des études concernant la construction de bâtiments ou leur réhabilitation. En 2010, objectifs atteints (nettoyage et entretien de la piscine, des ZAC, des sites, réalisation de travaux d'aménagement de l'espace de travail « Accueil » et de l'espace « Courrier »...- *Voirie* : marché pluriannuel de point à temps (Route de Fondrieu pour Rontalon...). - *Ressources Humaines* : La masse salariale de la COPAMO a augmenté de 2009 à 2010. On compte 85 agents sur des postes permanents.

Autorisation de signature d'un avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale

Le Conseil autorise Monsieur le maire à signer cet avenant aux fins d'obtenir une revalorisation de l'indemnité compensatrice (occupation du local et emploi de Mme BERTHOLON). Le loyer est revalorisé : de 650€/mois à 950€/mois.

Autorisation de signature de la nouvelle convention de mise à disposition du patrimoine culturel au Musée

Les ayants droits de Monsieur Paul BUYER ont demandé une modification des termes : « convention de mise à disposition du patrimoine culturel » afin de garder une mainmise sur les objets exposés en cas de fermeture du Musée. Le Conseil donne son autorisation à l'unanimité à Monsieur le maire.

Virements de Crédits

1. Ouverture de crédits d'ordre budgétaire pour neutraliser la vente des lots de l'ancien couvent des Religieuses de 190 000 € - compte 675 et 2138.
2. Virements de crédits
Augmentation du compte 165 pour récupérer une caution de 350 €.
Augmentation du compte 2183-207 afin de régler la dépense de la création du site internet avant le vote du budget primitif 2012 de 1900 €.
Diminution des dépenses imprévues de 2 250 €

Le Conseil vote à l'unanimité lesdits virements de crédits.

Information sur la taxe d'aménagement

Période de réforme de la Taxe Locale d'Équipement (TLE).

La réforme de la fiscalité d'aménagement sera effective au 01/03/2012. Elle a pour objet de lutter contre l'étalement urbain et les déperditions d'énergie ; ainsi que d'assurer une gestion économe des ressources. La simplification de la fiscalité a pour but une harmonisation des exonérations et une diminution du nombre de taxes. Ainsi, la taxe d'aménagement (TA) va se substituer à la TLE et d'autres taxes spécifiques.

Cette TA finance les opérations permettant la satisfaction des besoins en équipements publics. La TA est constituée de 2 parts : la première est destinée aux communes et la seconde aux départements. L'assiette de la taxe repose sur la somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1m80.

Abandon du SHON.

L'abattement concerne la valeur forfaitaire de la surface de la construction. Il est de 50%. La valeur forfaitaire par m² sera donc de 330€. Il concerne les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation. Il existe des exonérations partielles ou totales dont le taux résulte d'un choix de la collectivité : - taux communs de 1 à 5%

-taux pouvant être portés jusqu'à 20% dans certains secteurs nécessitant de réaliser des travaux substantiels de voirie et de réseaux ; ou pour réaliser des équipements publics généraux (motivation nécessaire).

Le recouvrement de la TA est effectué par les comptables publics.

Campings et champs de panneaux photovoltaïques seront désormais soumis à la TA.

La participation de raccordement à l'égout va disparaître au 01/03/2015.

Délibération relative aux frais de déplacement de Mme JOYAUX, adjointe au patrimoine

Mme JOYAUX a calculé et estimé le kilométrage de ses déplacements dans le cadre de sa mission de juin à décembre 2011 à 338 Km. Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de déplacement à hauteur de 25 centimes d'euro le Km, soit un montant de 84.50€.

Compte- rendu des commissions

- ❖ Commission Bâtiment : Meubles de la Médiathèque commandés, la réfection du mur du musée mitoyen avec la Résidence Bertrand va commencer, les travaux d'étanchéité de la terrasse du musée sont à envisager pour obtenir la garantie décennale (attente de devis : environ 8000€) ; poursuite des études relatives à la réfection de l'école.
- ❖ Commission Culture et Associations : réunion culturelle à la COPAMO.
 1. Les Présidents d'associations sollicitent la COPAMO en matière d'arts plastique (demande de locaux).
 2. 20 000€ financés par la COPAMO pour permettre un accès à la culture aux écoles (hors frais de transport).
 3. Un intervenant en matière de musique sera dépêché sur la commune à l'école primaire (écoute musicale, création...).
- ❖ Commission Voirie : Supplément de point à temps (au Rieu et Favariou) ; constat de la dégradation de divers chemins (Les Chareilles, Le Bezin...).
- ❖ Commission Jeunesse : Bilan été 2011 et projets d'automne seront abordés à la prochaine réunion. Un Comité de Pilotage Jeunesse va se dérouler sur notre

commune le 08/10/2011. Création d'une nouvelle association pour l'organisation de concerts et besoin d'en créer une seconde pour le déroulement des classes.

- ❖ Commission Communication : Dossier central du prochain Horizon relatif à la faune et la flore à Rontalon ; création du nouveau site internet (présentation de la commune, mot d'accueil du maire...voir le site de Saint Maurice sur Dargoire). Pascale PIECHON va suivre une formation pour gérer le site. La Gazette prendra fin en décembre 2011 (création d'une commission Communication élargie indispensable pour continuer à diffuser les nouvelles de la mairie).
- ❖ Commission Scolaire : Pour cette rentrée scolaire 2011, on comptabilise 98 familles (145 élèves), dont 63 utilisent la garderie pour leurs enfants et 73 utilisent la cantine pour leurs enfants. Ces chiffres montrent une croissance conséquente du recours à ces services.

Prochaine Commission Générale en octobre .Ordre du jour : bilan mi-mandat, débat concernant la taxe d'habitation, perspectives financières sur le long terme.

La séance est levée à 23 h.